



Compte rendu

COMITE DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Site Natura 2000
« Moun né de Cauterets, pic de Cabaliros »
FR7300923



Source : Wendy Lesniak – Bouquetins ibériques

Lundi 19 décembre 2022 à 14h30
Mairie d'Arras-en-Lavedan



SOMMAIRE

1. MEMBRES DU COPIL	3
2. PREAMBULE.....	4
3. COMMUNICATION	4
3.1 Animation nature – CPIE Bigorre.....	4
3.2 Accueil d’un stagiaire communication	4
3.3 Mallette pédagogique.....	4
3.4 Animation nature avec Eco Del’s	7
4. GESTION HABITATS ET ESPECES	8
4.1. Formations	8
4.2. Recherche du Lézard de Bonnal sur le massif du Moun né.....	9
A. Contexte de l’étude.....	9
B. Répartition de l’espèce	10
C. Cadre de l’étude et résultats	13
4.3. Poursuite de l’étude sur les chiroptères	19
5. PASTORALISME	20
5.1. Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC).....	20
6. ANIMATION DU SITE	23
6.1. Budget des prestations	23
6.2. Transfert de Natura 2000	24
7. DISCUSSION OUVERTE.....	25

1. MEMBRES DU COPIL

MEMBRES PRESENTS

CENTIEU Estelle	Mairie Sireix
DARRÉ André	Mairie Sireix
DEVELAY Anne-Marie	DREAL Occitanie
DUMESTRE-COURTIADÉ Thierry	Maire de Gaillagos Président du copil du site Natura 2000 Président du SIVOM du Labat de Bun
DUPUY Hélène	Ecologue indépendante
GERBET Bertrand	Maire Arcizans-dessus
JEAN Benoît	Direction Départementale des Territoires 65
LEGRAND Charles	Maire d'Arras-en-Lavedan
LESNIAK Wendy	Animatrice Natura 2000 du site, CCPVG
POTTIER Gilles	Nature en Occitanie
PRADET René	Adjoint mairie Arcizans-Avant
RAMADOUR Anne-Cécile	Stagiaire CCPVG
ROUZAUD Clémentine	CCPVG

MEMBRES EXCUSES

CAZAUX Jean-Luc	AAPPMA Cauterets
GENG-BORGEL Julie	Région Occitanie*
KOMEZA Marie-Luce	Maire d'Estaing
KOMEZA Marie-Luce	Maire Estaing
MAURO Jean-Marc	Office National des Forêts
PELUHET Bernard	Maire de Bun
POULOT Michel	APPMA de Cauterets Fédération de pêche Hautes-Pyrénées
PRUDHOMME François	CBN PMP
SALLENT Anne	GIP CRPGE
SALOMON Jean	Préfet Hautes-Pyrénées
THION Nicolas	Fédération de chasse Hautes-Pyrénées
TULEU Fabien	Sous-préfecture d'Argelès-Gazost
VERGÉ André	Maire Arcizans-Avant

2. PREAMBULE

Thierry DUMESTRE COURTIADÉ, ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence et propose un tour de table pour les présentations.

Les grands points du jour :

- Communication
- Gestion habitats / espèces
- Pastoralisme
- Animation du site (budget et transfert de Natura 2000)
- Questions diverses

3. COMMUNICATION

3.1 Animation nature – CPIE Bigorre

En 2021, les animateurs Natura 2000 ont convenu avec l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie ainsi que le CPIE Bigorre d'instaurer les « mardis Natura 2000 » afin de donner davantage de poids au réseau. Tous les mardis, une animation nature grand public avaient lieu entre mi-juin et mi-septembre sur les 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves réalisées par le CPIE Bigorre. Pour le site du Cabaliros, elle a été réalisée le mardi 16 août avec un départ à Sireix (cabane D'artigue



Det Mi) à 9h pour thème « la nature sauvage sur le massif du Cabaliros ». Cette sortie a été faite sur la zone humide de la Badette avec 5 participants pour un montant initialement prévue à 480€ TTC la journée – 3 personnes à 5€ et deux personnes gratuites (enfants) soit un total de 465€ TTC la journée. Elle sera à nouveau proposée pour le même montant pour l'année 2023 car il est important de promouvoir Natura 2000 dans les vallées des Gaves auprès des touristes mais aussi des habitants locaux.

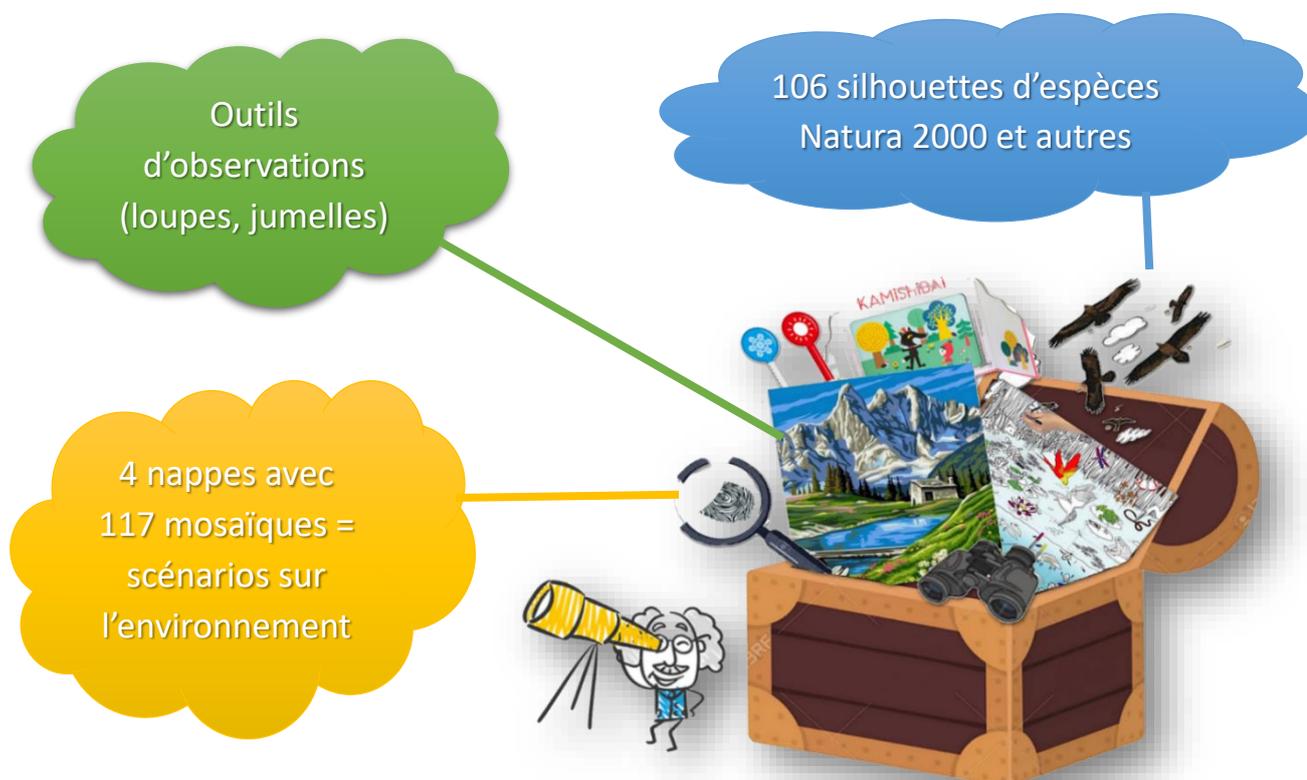
3.2 Accueil d'un stagiaire communication

En 2022, la CCPVG a accueilli une stagiaire (Anne-Cécile RAMADOUR) en alternance sur 18 mois (BPJEPS éducation à l'environnement et développement durable) pour travailler sur les outils de communication. L'objectif principal était de développer des outils pédagogiques de sensibilisation avec des jeux et animations ludiques pour les scolaires et grand public sur divers thèmes (odonates, lecture de paysage, milieux forestiers, espèces Natura 2000...). Son autre mission était d'aider à la conception d'une mallette pédagogique Natura 2000.

3.3 Mallette pédagogique

La réalisation de cet outil est portée par la CCPVG sur le volet communication. Il a été co-conçu en concertation par les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves, le Parc National des Pyrénées et 5 structures de l'éducation à

l'environnement. L'objectif premier était de concevoir des outils propres au réseau Natura 2000 pouvant être utilisés lors d'animations nature sur le terrain et/ou en salle/classe. Cette mallette prend donc la forme d'un sac à dos avec de multiples outils à l'intérieur ! Anne-Cécile RAMADOUR nous présente cet outil :



Dans le sac à dos, nous trouverons :

- ✚ Des outils visuels et sonores : des loupes, et boîtes à loupes, jumelles, monoculaire (pour l'observation) et un amplificateur de son (pour l'écoute).
- ✚ 4 nappes présentant chacun un milieu naturel : forêt – roches, grottes et falaises – zone humide et tourbière, lac et rivière – landes pelouses prairies. 117 petites mosaïques (dessins d'espèces, de milieux, activités humaines...) viendront s'imbriquer dessus afin de concevoir divers scénarios sur l'environnement (changement climatique, pastoralisme, cycle biologique des espèces ect...). Ces nappes ont pour objectifs de sensibiliser sur l'habitat.
- ✚ 106 silhouettes d'espèces Natura 2000 et autres.

Un outil pour faire quoi ?

- Faire découvrir Natura 2000, ses habitats et ses espèces
- Amener le public à devenir « Ambassadeur des richesses patrimoniales des espèces Natura 2000 » afin de les impliquer
- Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines et du changement climatique sur les habitats et leurs espèces

Pour quel public ?

- Les scolaires (cycle 2 et 3)
- Le grand public des vallées des gaves (habitants et socio-professionnels)

Utilisé par qui ?

- Les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves
- Les Accompagnateurs Moyenne Montagne et éducateurs à l'environnement (lors d'interventions sur les sites Natura 2000)

Pour quel budget ?

- Réflexion / conception (2022) = 6000 €
- Fabrication (2023) = 10 000 et 15 000 €

Anne-Marie DEVELAY (DREAL Occitanie) souhaite avoir davantage d'informations quant à cet outil et plus précisément sur les nappes : Réponse : ces nappes seront utilisées avec l'aide d'un animateur sur plusieurs problématiques (ex : la fermeture des milieux), pour faire comprendre que nos actions peuvent avoir un impact sur la biodiversité et que si l'on sort une mosaïque de la nappe, le milieu est déséquilibré... De plus, ces outils vont permettre d'imaginer des scénarios et d'engager la discussion afin que le public s'approprié les enjeux.

Benoit Jean (DDT 65) s'interroge sur l'utilisation de cet outil, est-ce-qu'il nécessite obligatoirement la supervision d'un animateur Natura 2000 ou alors il peut être utilisé par les enseignants ? Réponse : cet outil sera utilisé par les animateurs Natura 2000, mais aussi les Accompagnateurs Moyenne Montagne (AMM) et les éducateurs à l'environnement lorsqu'ils interviendront sur les sites Natura 2000. D'autre part, l'outil pourra être animé par les animateurs Natura 2000 dans les écoles sur la demande des professeurs.

René PRADET (Mairie ARCIZANS-AVANT) demande si la disposition des mosaïques sur la nappe se fera comme un puzzle. Réponse : Oui, les nappes prennent la forme d'un grand drap représentant un milieu naturel, et les enfants ou adultes viendront disposer les mosaïques sur la nappe afin de créer différents scénarios.

Anne-Marie DEVELAY (DREAL Occitanie) se questionne sur l'outil, sera-t-il opérationnel pour la période d'animation 2023 (période estivale) ? Réponse par Anne-Cécile RAMADOUR : il est compliqué d'avoir de visibilité sur le délai de fabrication mais on pense que les choses devraient être finalisés au cours du premier trimestre 2023.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (PRESIDENT DU COPIL) demande s'il y aura des mosaïques qui permettront de communiquer sur les conduites à tenir en présence des troupeaux (ex : pastoralisme en zone de montagne = animaux en liberté). Il rajoute qu'en 2023, des actions seront menées avec le préfet à ce sujet. Réponse par Anne-Cécile RAMADOUR : l'objectif est de bien faire comprendre les différents enjeux que l'on retrouve sur nos territoires de montagne. Les utilisateurs de cet outil suivront une formation au préalable.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) précise qu'il y a une des nappes qui cible vraiment le milieu ouvert avec les estives constituées par les prairies et pelouses. Beaucoup de mosaïques raccordées à cette nappe seront liés au pastoralisme. Les conduites à tenir en présence de troupeau seront expliqués oralement par l'animateur sur site.

André DARRÉ (MAIRIE SIREIX) s'interroge quant aux éléments apportés sur le thème de la chasse, notamment sur les sangliers qui créent des boutis (zone de terre soulevée et retournée) en zone de montagne.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) répond que la malette pédagogique cible uniquement les espèces et habitats Natura 2000, dont le Sanglier ne fait pas parti. Néanmoins, tout type de thème, comme celui-ci, pourra être balayé lors des interventions par l'animateur de façon orale mais aucune mosaïque ne sera spécifique au thème de la chasse.

Anne-Marie DEVELAY (DREA OCCITANIE) rajoute que l'idée de la multifonctionnalité et les activités du territoire sont bien compris dans Natura 2000 mais vu le budget conséquent, l'entrée sera prioritairement les espèces et les habitats d'intérêts communautaires. Libre aux animateurs d'aborder toutes les problématiques du territoire oralement.

Anne-Cécile RAMADOUR (STAGIAIRE CCPVG) rapporte que la notion d'habitat est très importante pour faire le lien avec les espèces. On retrouvera 117 mosaïques de divers éléments qui s'imbriqueront les uns aux autres et permettront d'aborder beaucoup de sujets.

René PRADET (MAIRIE ARCIZANS-AVANT) ajoute que la fédération des chasseurs a également en sa possession plusieurs outils pédagogiques.

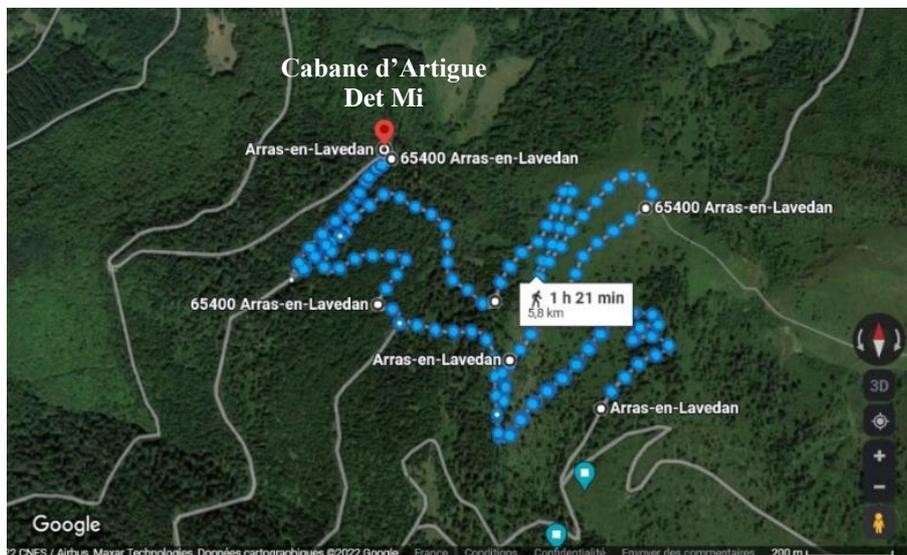
Charles LEGRAND (MAIRIE ARRAS-EN-LAVEDAN) annonce que sur le site internet de la Commission Syndicale on retrouve aussi des outils spécifiques au Grand Tétrás et à l'Isard des Pyrénées.

3.4 Animation nature avec Eco Del's

Une animation nature est prévue en 2023 pour le grand public en période estivale avec l'association Eco Del's (éducation à l'environnement) tenue par Anne-Cécile RAMADOUR, notre stagiaire. Après plus d'un an à nos côtés, elle a été formée sur site à la reconnaissance des espèces et à la compréhension du fonctionnement des habitats et des écosystèmes. Elle est aujourd'hui très autonome et compétente dans ce domaine. C'est



pourquoi nous souhaitons la faire intervenir sur nos sites Natura 2000 lors d'animations nature à la journée. Néanmoins, cette personne n'a pas le diplôme d'Accompagnateur Moyenne Montagne (AMM), de ce fait elle ne peut pas encadrer des sorties sur des itinéraires dépassant les 250m de dénivelé positif. Pour le site en question, nous avons opté pour un départ à la Cabane d'Artigue Det Mi à Sireix. La journée est prévue pour un montant de 250€ TTC.



Benoit Jean (DDT 65) demande s'il y a beaucoup de fréquentation sur les sites. Réponse : Cela varie d'une année sur l'autre, selon la période proposée, le thème, l'itinéraire et la météo, nous avons des groupes minimums de 5 personnes jusqu'à 12/15 personnes max pour limiter le piétinement sur les zones sensibles (ex : zone humide).

Anne-Marie DEVELAY (DREAL OCCITANIE) voudrait savoir si ce sera le même principe qu'avec le CPIE avec une participation financière et rappelle que s'il y a une entrée d'argent il faut inscrire ces montants dans les crédits Natura 2000. Réponse : nous n'y avons pas encore réfléchi mais il est possible qu'on reste dans le même principe. Les participations financières sont récupérées par le CPIE et sont déduites sur notre facturation finale, ce qui revient au même.

4. GESTION HABITATS ET ESPECES

4.1. Formations

En 2022, l'animatrice Natura 2000 a assisté à diverses formations dans l'objectif d'améliorer ses connaissances et pouvoir être autonome par la suite sur les suivis et inventaires.



Séjour de perfectionnement à la botanique

- Avec Nature En Occitanie
- 3 jours en juin à Boutx - Haute-Garonne (31)

700 € TTC

Objectif : revoir les bases de la botanique des plantes de montagne (prestation prévue au budget)



Formation Lézard de Bonnal

- Avec le Parc National des Pyrénées
- 1 journée en juin à la RN du Néouvielle – Hautes-Pyrénées (65)

GRATUIT

Objectif : être autonome sur la reconnaissance de l'espèce et la mise en place du protocole pour le suivi à long terme sur le périmètre du Parc National des Pyrénées.



Journée formative mammifères

750 € TTC

- Avec Hélène Dupuy
- 1 journée en septembre à Uz – Hautes-Pyrénées (65)

Objectif : apprendre à reconnaître les différents indices de présence des mammifères (empreintes, crottes, poils...) sur divers milieux (forêt, zone humide, granges, estives...) (prestation prévue au budget)



Formation Habitats Natura 2000

GRATUIT

- Avec le Conservatoire Botanique National PMP
- 2 jours en octobre à Saint-Jean-le-Vieux – Pyrénées-Atlantiques (64)

Objectif : approfondir les connaissances sur les formations végétales naturelles et leurs places dans les habitats d'intérêts communautaires.

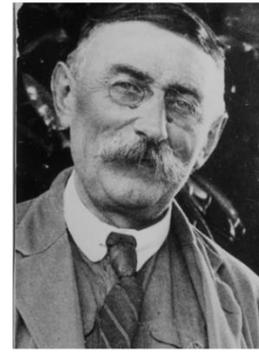
4.2. Recherche du Lézard de Bonnal sur le massif du Moun né

A. Contexte de l'étude

En 2021 et 2022, un suivi sur le long terme sur le Lézard de Bonnal a été mis en place sur le territoire du Parc National des Pyrénées. En parallèle, nous avons souhaité connaître la répartition de l'espèce sur le site Natura 2000 et plus précisément sur le massif du Moun né. Gilles POTTIER de Nature En Occitanie (NEO) était chargé de cette étude et nous présente les résultats :



Le Lézard de Bonnal *Iberolacerta bonnali* Lantz, 1927

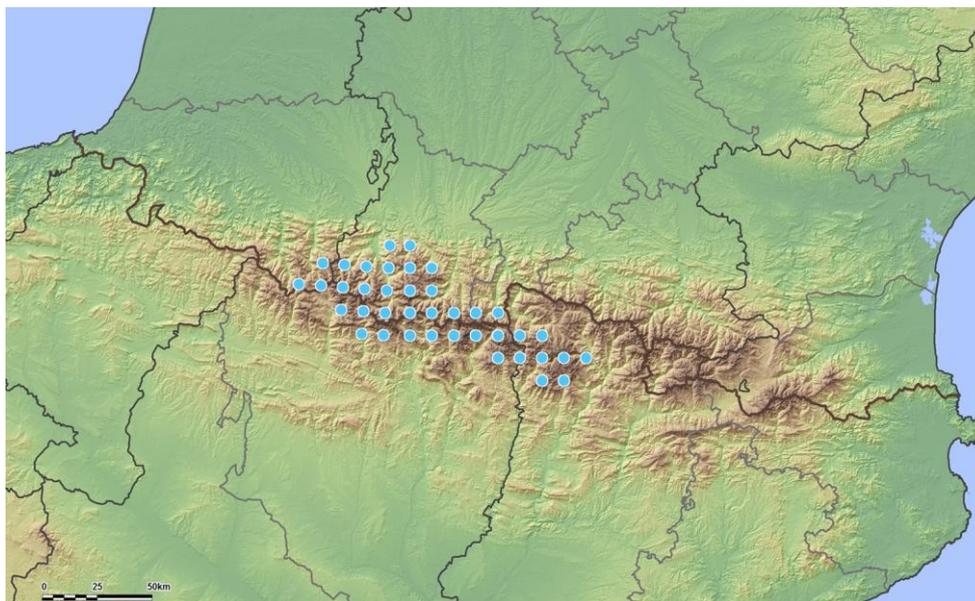


Petit lézard à profil "crocodilien" caractéristique, robe à subtiles nuances métallisées. Découvert en 1922 au lac Bleu de Lesponne par le pyrénéiste bigourdan Jean-Louis Bonnal (à D.). Décrit et nommé en 1927 par le zoologiste Louis-Amédée Lantz, qui l'a dédié à son découvreur.

Ce petit Lézard a la taille du Lézard des murailles (très commun) mais avec un profil plutôt crocodilien. Sa robe présente des nuances métallisées sur les bandes dorsolatérales, sur les bras et sur les cuisses.

- Espèce intégralement protégée par la loi en France (comme l'intégralité des reptiles)
- Espèce de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (Natura 2000)
- Espèce listée "Vulnérable" par les listes rouges de l'UICN
- Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Actions du Ministère de l'Environnement

B. Répartition de l'espèce



La carte ci-dessus représente sa répartition mondiale (présence par carrés 10 km x 10 km). C'est une espèce strictement endémique des Pyrénées, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Elle est strictement montagnarde (inféodée à la moyenne et haute montagne), inexistante en-dessous de 1550m (cirque de Gavarnie). La majorité des populations est située à l'étage alpin (2000m et au-dessus, jusqu'à 3000m comme le Mont perdu ou le Balaïtous).



Photographie : Gilles Pottier – lac de Pouey Laiün

Cette espèce est nettement rupicole, liée à des formations rocheuses fragmentées ou fissurées de type éboulis, talus morainiques, crêtes délitées, blocs fissurés etc. En exposition d'Est à Ouest, souvent Sud (SE, S, SO). Sa période d'activité annuelle est très brève soit de juin à septembre.



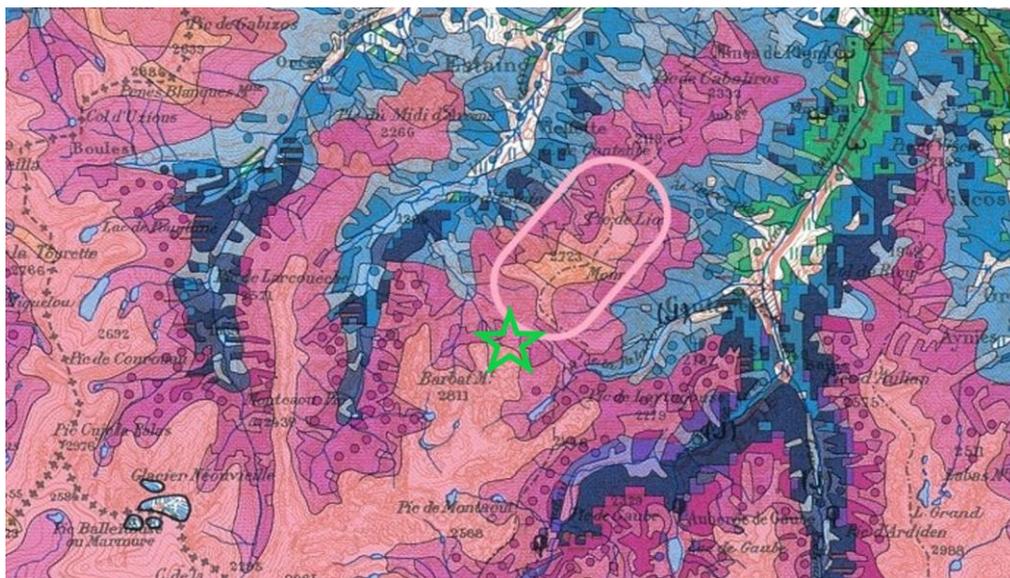
Nous sommes en contexte de réchauffement climatique post-glaciaire intensifié par les rejets de gaz à effet de serre d'origine anthropique. De ce fait, on assiste à un déplacement de l'aire des espèces monticoles vers le haut, avec processus progressif de fragmentation-extinction et diminution d'aire.

Dans un premier temps, l'aire se disjoint entre les massifs de haute altitude et de plus faible altitude et au final l'aire de ces organismes ne concernent plus que le sommet des massifs et sont ainsi rapidement voués à l'extinction.



Photographie : Gilles Pottier – Montaigu

En règle générale, l'espèce est absente des massifs peu élevés situés en position avancée au Nord mais on retrouve une seule exception : le massif du Montaigu, où survit une petite population relictuelle de Lézard de Bonnal qui se maintient entre 2000m et 2339m.



En théorie, il y a une forte probabilité de présence du Lézard de Bonnal sur le massif du Moun Né, pour deux raisons :

- Les conditions bioclimatiques conviennent bien à cette espèce : Altitude élevée (2724m), domaine alpin conséquent (rose pâle sur la carte ci-dessus). Par exemple, il est présent sur les Gabizos de même profil biogéographique. Sur la carte, l'ovale rose cerne le domaine alpin du Moun né qui est détaché et insulaire par rapport à la haute chaîne frontalière mais l'altitude n'est pas négligeable.
- Présence de l'espèce à l'extrémité Nord du massif du Barbat, tout près du col d'Ilhéou ce qui rend la probabilité de présence sur le Moun né encore plus forte.

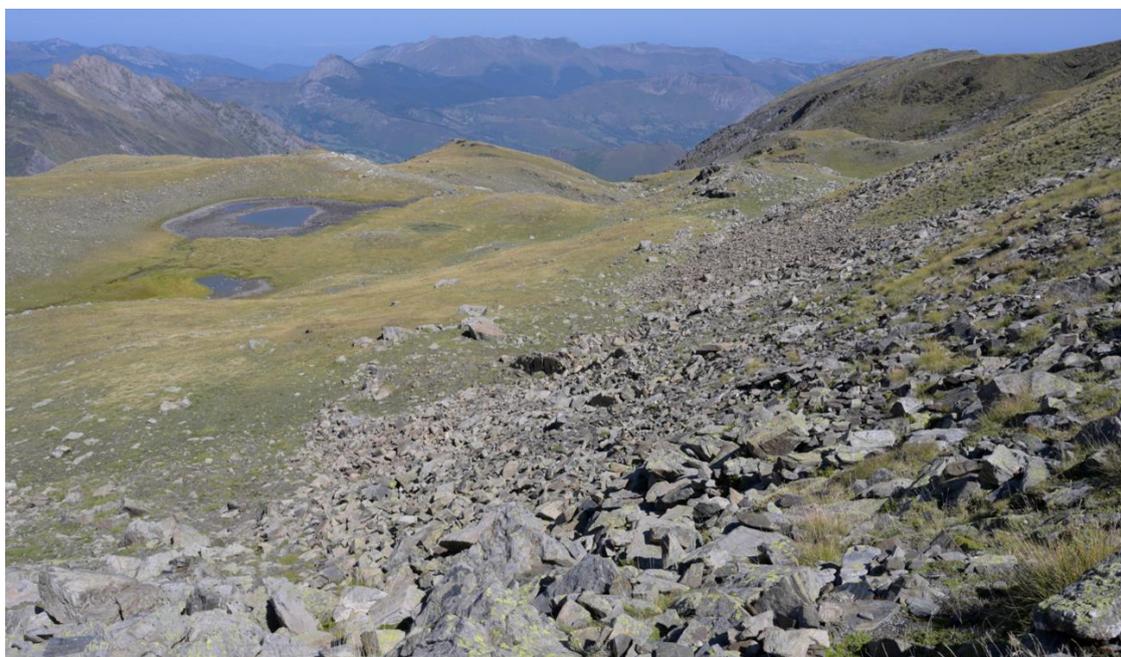
C. Cadre de l'étude et résultats

En 2022, les conditions thermiques exceptionnelles de l'été n'étaient pas des plus favorables. Cette année a été la plus chaude jamais mesurée en France depuis les relevés climatiques, ce qui a certainement eu un impact. Cette espèce a été recherchée dans 4 zones de l'étage alpin (> 2000 m) :

- **La Coume de Liou** (éboulis au pied du pic de Liou - pic Wilson) avec des habitats et faciès favorables (voir photo ci-dessous) = sans résultats.



- **Le versant Ouest du Moun Né** (Clot dets Léas) = sans résultats.



Néanmoins, un secteur (Cau de Liarets) n'a pas pu être prospecté à cause de la remontée des nuages pour des raisons de sécurité mais aussi pour la recherche de l'espèce non favorable. Pourtant c'est une zone prometteuse.

Bertrand GERBET (MAIRE ARCIZANS-DESSUS) demande des précisions sur Cau de Liarets car il connaît bien ce secteur. Réponse : c'est la coume qui descend coté Estaing (secteur la Labasse).

- **Le versant Est du Moun Né** en contrebas du sommet = sans résultats



Ce secteur était l'un des plus beaux endroits. Il présente toutes les conditions écologiques optimales : bon ensoleillement, exposition, granulométrie. C'est un faciès très nettement alpin et ces habitats sont typiquement habités ailleurs par le Lézard de Bonnal sauf qu'ici seul le Lézard des Murailles est présent.

- **Le vallon de Catarrabes** (versant Sud du Soum de Picarré) = sans résultats



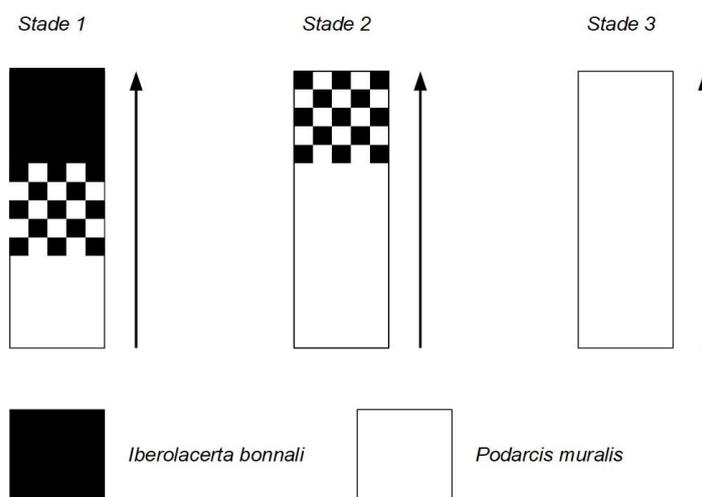
Sur ce vallon, seul le Lézard des Murailles a été observé.

Sur l'ensemble des secteurs prospectés, seul le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) (voir photo ci-dessous) était présent jusqu'à 2318 m...

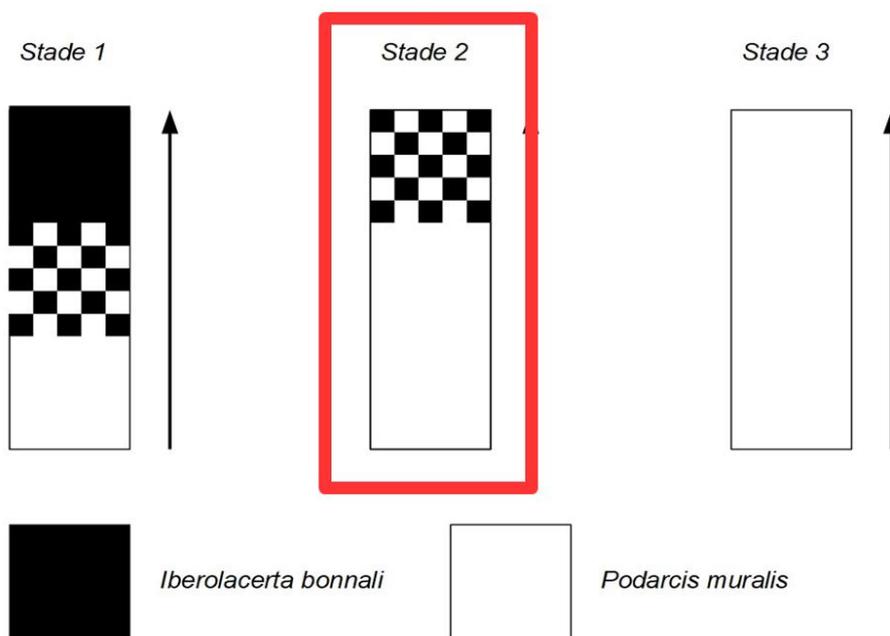


Anne-Marie DEVELAY (DREAL OCCITANIE) demande si l'y a eu qu'un seul passage effectué sur chacune des zones. Réponse : Oui car il y avait 4 journées dédiées à l'étude soit une journée par secteur. De plus, selon les études tests, les individus sont contactés les 20 premières minutes. Mais compte tenu des conditions thermiques exceptionnelles de cet été, la probabilité de détection a été impactée notamment à cause du stress hydrique. Par contre, des prospections ont déjà été réalisés à la demande de l'ONF au début des années 2000 sur le secteur de Cauterets (Cirque du Lys) dans le cadre de la création d'une couche d'alerte sur le Lézard des Pyrénées avec la DREAL pour la station de ski. De ce fait, ce n'est pas la première fois qu'on prospecte ce massif et ce n'est pas la première fois qu'on ne trouve pas l'espèce ...

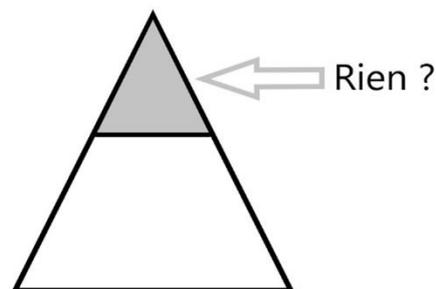
Classiquement, les deux espèces (Lézard de Bonnal et Lézard des Murailles) se relaient en altitude, avec une ceinture de cohabitation (idem Hêtre – Hêtre + Sapin – Sapin) sauf qu'il n'y a pas d'hybridation entre ces espèces qui sont beaucoup trop éloignées. Il y a donc des altitudes où les deux espèces se partagent l'espace mais on retrouve le Lézard de Bonnal sur les parties hautes (Schéma ci-dessous - Stade 1). En contexte de changement climatique, les deux espèces montent (Schéma ci-dessous - Stade 2), il ne finit par rester que le Lézard des murailles sur le haut du massif (Schéma ci-dessous - Stade 3).



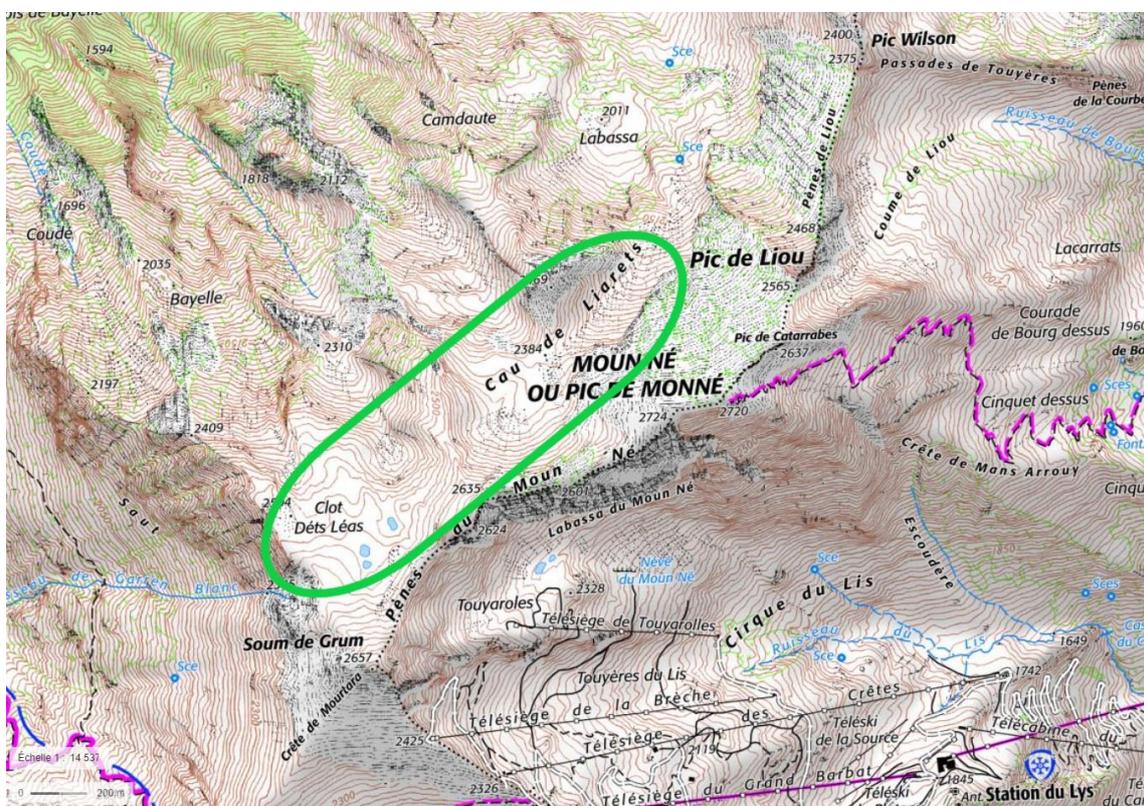
Le stade 2 correspond au cas du Montaigu de 2000m jusqu'au sommet (2339m), on ne trouve pas de populations pure de Lézard de Bonnal mais ils sont plutôt en cohabitation avec celui des Murailles.



Sur le Moun Né, le Lézard des murailles disparaît au-dessus de 2300m / 2400m (pour des raisons climatiques, en lien avec sa biologie), mais il semble être seul. Il est donc un cas de figure original et scientifiquement qui n'est pas dénué d'intérêt.



Pas d'observations de lézard sur le versant Ouest du Cau de Liarets (voir photo ci-dessus). Des troupeaux de brebis étaient présent sur ce secteur. Cette cuvette glaciaire est prometteuse car elle présente une bonne exposition et un bon ensoleillement. Tout le versant Est semble être trop chaud et trop sec par contre ce versant est différent et ressemble au pied de l'extrémité Nord du Barbat où l'espèce est présente et pourtant celle-ci ne semble pas dépasser le col d'Ilhéou.



La carte ci-dessus montre la zone à potentiel de présence restant le plus élevé sur le versant Est. Les conditions thermiques ont impacté la recherche de l'espèce. En parallèle, d'autres études sur le Lézard de Bonnal ont été menées sur d'autres secteurs (Ariège) où les individus étaient également moyennement détectables à cause des conditions.

Il serait donc judicieux de renouveler les efforts de prospections sur ces secteurs. De plus, il semble intéressant d'y associer les bergers qui parcourent et connaissent bien le terrain.

Bertrand GERBET (MAIRIE ARCIZANS-DESSUS) souligne qu'il serait possible de le chercher pendant la pause repas.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) rajoute qu'il faudrait alors prévoir des formations en amont à destination des bergers.

Il ne faut pas que le temps des bergers soit monopolisé par la recherche du Lézard mais plutôt dans les moments avec peu d'activités (lors de la pause repas ou encore lorsque les brebis restent dans le même secteur). Il suffira simplement de faire une photo au plus près, et avec cela il sera simple de pouvoir identifier l'espèce. Néanmoins, la détectabilité dépendra aussi de la météo : si le temps est partiellement nuageux, il faudra cibler les heures les plus chaudes soit en milieu de journée, si la journée est ensoleillée et chaude

il faudra viser les premières heures du matin car en plein soleil, la température des pierres peut atteindre les 60°C, auquel cas les Lézards sont cachés en-dessous pour éviter l'hyperthermie puisque ce sont des espèces ectothermes (régulation de la température corporelle en fonction des températures extérieures). Si l'on ajoute à cela les conditions de sécheresse comme cet été, les individus évoluent sous les pierres pour limiter le stress hydrique.

Cette espèce est très casanière c'est-à-dire qu'elle ne se déplace pas comme les Isards et restent à proximité de son habitat. Lorsque sa température corporelle atteint les 30-35°C, il se met en chasse à la recherche de ressource alimentaire qui se compose de mouches, cousins, guêpes, araignées, chenilles.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) s'interroge sur le fait que, maintenant que les populations de Lézards sont en place sur les sommets, est-il encore possible qu'elles se déplacent ? Si dans les années 2000, les prospections sur le Moun né ont été infructueuses, il est peut-être normal qu'aujourd'hui on y retrouve rien puisque ces espèces se déplacent peu ?

Le Lézard des Pyrénées est strictement liés aux conditions climatiques de la moyenne et haute montagne, mais en condition de changement climatique, on gagne en moyenne +0,3°C par décennie. Si on traduit cela en terme de décalage des étages de végétation, on monte d'environ +250m tous les 60ans ce qui est énorme. Cela traduit des remplacements des ceintures bioclimatiques sur des échelles de temps très courtes. Sur certains massifs l'espèce est proche du seuil de l'extinction et sur d'autres elle est vouée à la disparition. Le soucis étant la rapidité du phénomène. Des périodes interglaciaires très chaudes ont été connues dans le passé, mais qui ce sont étalées dans le temps entraînant des phénomènes de sélection naturelle ce qui a permis aux espèces de pouvoir s'adapter. Aujourd'hui le souci, c'est que ce changement climatique va bien trop vite et la réponse par sélection naturelle est assez peu probable.

Benoît JEAN (DDT 65) se questionne quant aux fait que les populations soient isolées sur les sommets et ne peuvent pas communiquer entre elles. Réponse : à l'échelle des Pyrénées, on observe plusieurs « ethnies » de Lézard sur un même secteur avec des profils génétiques différents. Ils sont tellement casaniers et peu mobiles que lorsqu'ils ont trouvés des habitats qui leur sont favorables, ils ne partent plus à la recherche d'un autre territoire. De ce fait, il y a une fragmentation des populations qui se dégroupent en mini-populations qui échangent peu ou pas entre-elles selon les corridors écologiques présents. Lorsqu'ils sont au sommet, on assiste à un processus d'extinction par le bas. C'est donc un patrimoine pyrénéen en péril mais pour des raisons qui sont liées uniquement au changement climatique.

René PRADET (MAIRIE ARCIZANS-AVANT) s'interroge, si le fait de décaler la saison de prospection en septembre par exemple où les conditions thermiques sont plus tempérées, peut-être envisageable ? Réponse : non car le déclin de la radiation et la position du soleil qui change à cette période influe sur l'espèce, donc à une certaine période ils ne sortent plus malgré les bonnes conditions.

Bertrand GERBET (MAIRIE ARCIZANS-DESSUS) se demande s'il ne réagit pas comme le Lézard des Murailles qui sort au moindre rayon lumineux ? Réponse : Non, car en altitude le Lézard de Bonnal passe l'hiver sous 1 à 2m de neige et

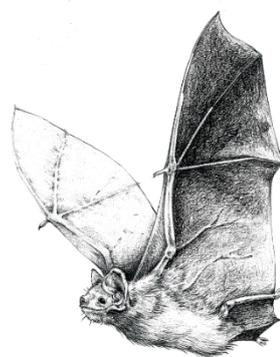
commence à émerger à partir de mai-juin selon la rapidité de la fonte des neiges.

Charles LEGRAND (MAIRIE ARRAS-EN-LAVEDAN) s'interroge sur ses proies et ses prédateurs. Réponse : Il se nourrit d'invertébrés (mouches, guêpes, chenilles, araignées...) et a quelques prédateurs comme le Faucon crécerelle, certains petits carnivores opportunistes (Belette, Hermine) et quelques serpents (surtout Vipère aspic et parfois en zone basse la Coronelle lisse). La pression de prédation n'est pas très importante mais les pathogènes peuvent avoir un impact en basse altitude notamment par la présence d'Acariens fixés sur les anneaux de la queue, mais on ne sait pas encore s'ils sont capables de les affaiblir ou de leur transmettre des maladies. En haute altitude il y a moins de prédateurs et de pathogènes qu'en basse altitude, et il se peut qu'avec le changement climatique ces menaces s'accroissent.

4.3. Poursuite de l'étude sur les chiroptères

En 2021, Hélène Dupuy était la prestataire pour réaliser une étude sur les chiroptères (chauves-souris) par la prospection de plusieurs granges. L'objectif était d'affiner la connaissance sur ces espèces qui gisent sur et à proximité du site Natura 2000 mais aussi pour prendre contact et sensibiliser les propriétaires :

- Au total, 54 bâtiments ont été prospectés dont 15 avec présence de chauves-souris = individu seul ou colonie observés ou encore présence de guano (excréments).
- Au moins 5 espèces identifiées (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Pipistrelle commune, Oreillard roux)



La question de poursuivre l'étude en 2023 se posait puisque 23 granges favorables étaient encore à prospecter et cela permettrait de maintenir le bon relationnel avec les propriétaires et conseiller sur la restauration des bâtiments puisque certaines granges devaient être rénovées.

Cette prestation est proposée pour un montant de 2000€ TTC.

Hélène Dupuy (ECOLOGUE INDEPENDANTE) ajoute qu'il y avait plusieurs granges au-dessus de la ferme Igau (secteur Catarrabes sur Cauterets) et sur Arcizans-Avant qui avait des projets de restauration des granges. Le propriétaire de la grange qui abrite une colonie d'Oreillard roux n'a jamais pu être contacté. Il y a également des propriétaires rencontrés sur site qui étaient intéressés d'intégrer les chauves-souris dans leur projet de restauration. Il est donc intéressant de pouvoir garder le contact avec les propriétaires. L'étude pourrait être réalisée sur la période estivale pour détecter les colonies de mise-bas (juin/juillet/août).

René PRADET (MAIRIE ARCIZANS-AVANT) trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de contact avec la commune d'Arcizans-Avant en amont pour fournir tous les contacts des propriétaires et pour accompagner sur le site afin d'éviter d'y aller sans autorisations. Réponse par Hélène Dupuy : les contacts des

propriétaires ont été fourni par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées via un extrait du cadastre, mais il est possible que le document fût obsolète et non mis-à-jour. Les propriétaires des granges ont été contactés en amont : certains nous ont accompagné sur site, d'autres nous ont donné l'autorisations de prospecter seules, certains ont refusé catégoriquement et d'autres n'ont pas pu être contactés, de ce fait nous avons prospecté ce que l'on a pu. Nous nous rapprocherons de la commune en 2023 pour ne pas enfreindre la réglementation.

Bertrand GERBET (MAIRIE ARCIZANS-DESSUS) souligne qu'il y a déjà eu des cambriolages dans certaines granges donc les agriculteurs se méfient des visiteurs qui s'invitent sans autorisations.

Hélène Dupuy (ECOLOGUE INDEPENDANTE) rajoute qu'il y a eu plusieurs granges qui n'ont pas pu être prospectées car les propriétaires n'ont pas pu être contactés en amont et que lorsque les granges étaient fermées, la potentialité d'accueil pour les chauves-souris était observée depuis l'extérieur.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (PRESIDENT DU COPIL) s'interroge sur la quantité de granges situées dans le périmètre du site Natura 2000. Réponse : une partie des granges été localisées sur Arcizans-Avant et Cauterets. L'objectif de l'étude était de recenser toutes les espèces détectées en parallèle par l'analyse acoustique qui a permis de contacter des individus qui chassait sur le site (prairies et bocages). Ces individus gisent dans les bâtiments à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du site donc dans ce cas de figure il faut sortir des limites administratives du site puisque ce sont des espèces volantes qui se déplacent beaucoup. Pour cette raison, les granges à l'intérieur et à proximité du site ont été prises en compte pour l'étude de prospections des granges.

Hélène Dupuy (ECOLOGUE INDEPENDANTE) précise qu'en 2023 il serait intéressant de pouvoir prospecter ces 23 granges favorables restantes ainsi que les cabanes dont la cabane de Bourg-dessus qui doit être restaurée. De plus, il y a une base de données sur les chiroptères qui a été développé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et les données sont transmises aux animateurs des sites Natura 2000 via les rapports d'études.

5. PASTORALISME

5.1. Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC)

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un des piliers de la Politique Agricole Commune (PAC). Il permet d'attribuer des aides pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques conciliant production agricole et protection de l'environnement : amélioration, adaptation et/ou maintien des pratiques pastorales en faveur de la biodiversité :

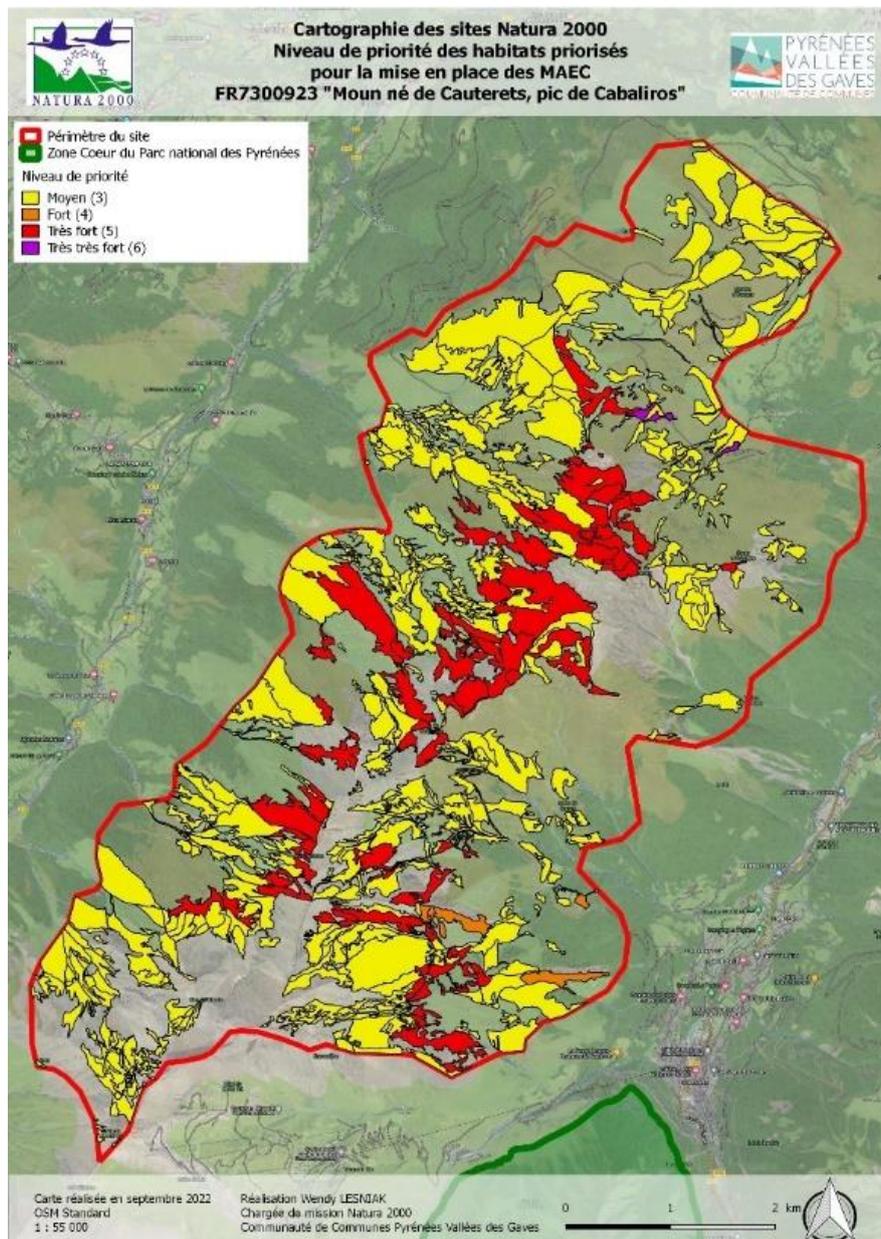
- Financé par des aides publiques (fonds européens et crédits Etat)
- Un appel à projet a été lancé en 2022 auquel la CCPVG a répondu. L'animatrice du site a déposé un dossier pour les 3 sites Natura 2000 qu'elle anime y compris le site du « Moun né de Cauterets et Pic de Cabaliros ». Ce dossier a été co-rédigé avec le GIP CRPGE afin de présenter tout le contexte agro-environnemental du site.
- Le PAEC a une validité de 3 ans, période sur laquelle nous pourrions mettre en place des contrats de type Mesures Agro-Environnementales (MAEC) avec les agriculteurs du territoire pour une durée de 5 ans.

Ce PAEC montre une réelle cohérence avec le DOCOB (document d'objectif) car on y retrouve 8/15 fiches actions en lien avec l'activité pastoral du site.

Le site Natura 2000 a été désigné comme tel pour ces espèces d'une part, et d'autre part pour ces milieux naturels dit habitats d'intérêts communautaires/prioritaires (HIC et HIP). Il est donc composé de différents habitats donc certains n'ont pas de statuts, mais la plupart sont des HIC ou HIP. Sur ces habitats d'intérêts communautaires, 15 types d'habitats sont priorisés pour la mise en place des MAEC donc 10 sont présents sur le site du Cabaliros. Concrètement, les contrats potentiels avec les agriculteurs ne pourront se mettre en place que sur ces habitats (voir cartographie avec les polygones de couleurs ci-dessous).

La cartographie ci-dessous localise les habitats éligibles aux MAEC (habitats colorés) sur le site qui présentent des niveaux de priorité différents : violet = très très fort ; rouge = très fort ; orange = fort ; jaune = moyen. Les habitats de niveau de priorité très très fort (violet) sont localisés sur le secteur de Coutres au niveau des anciennes mines (pelouses métallicoles). Sur le site, les habitats ciblés par les MAEC regroupent :

- 5 habitats de pelouses qui représentent 33 % de surface avec des enjeux de priorité moyen à très très fort
- 2 habitats de prairies humides à hautes herbes sur 2 % de surface avec un enjeu de priorité moyen
- 1 habitat de prairie de fauche étendu sur 1 % de surface avec un enjeu de priorité fort
- 2 habitats de tourbières représentant 2 % de surface avec un enjeu de priorité moyen



Il serait peut-être intéressant de remettre en place une MAEC sur le secteur de la Labasse (Estaing) qui a bien fonctionné les années précédentes.

Anne-Marie DEVELAY (DREAL OCCITANIE) souligne que le PAEC en question a été retenu malgré le grand nombre de PAEC reçus. Il y avait une enveloppe disponible de 30 millions d'euros pour l'appel à projet 2023/2027, sauf que les dossiers concernant Natura 2000 s'élevaient déjà à 50 millions d'euros donc il y a eu une sélection drastique. Même les très bons projets, comme celui-ci, n'aurons pas la somme maximale attribuée.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (PRESIDENT DU COPIL) s'interroge sur la date du prochain appel à projet car une collectivité n'a pas déposé de PAEC sur des secteurs où il est gestionnaire d'estive avec des projets. Réponse par Anne-Marie DEVELAY : sur les 30 millions d'euros disponible, nous avons choisi d'affecter 27 millions d'euros pour cet appel à projet (2022) et de garder 3 millions d'euros pour l'appel à projet qui aura lieu en 2024 ou 2025 pour les sites qui n'ont pas déposés de projets. Le projet a été accepté pour 3 campagnes

PAC de contractualisation 2023/2024/2025. En 2024, la DREAL et la DRAAF vérifieront la consommation des enveloppes de chaque projet pour voir si l'intégralité du montant est consommée ou non afin de réaffecter les reliquats. Normalement, les montants attribués devraient être consommés. La date d'un nouvel appel à projet devrait être à envisager en 2023 pour la PAC 2024.

Charles LEGRAND (MAIRIE ARRAS-EN-LAVEDAN) est intéressé de récupérer la cartographie des zones contractualisables. Réponse par Wendy LESNIAK : cette carte accompagnera les documents transmis aux membres du copil (avec le compte-rendu et le diaporama).

6. ANIMATION DU SITE

6.1. Budget des prestations

Ci-dessous un tableau récapitulatif des actions prévues et réalisées au cours de l'année 2022 et les actions prévues pour 2023 (sous réserve de validation par les services de l'état et conseil Régional) :

Actions sur 2022				Actions proposées pour 2023 (à valider par les services de l'Etat et conseil Régional)	
Prévues		Dépense réalisée			
Animation CPIE	480 €	465 €	Réalisée	Animation CPIE	480 €
Etude Léopard de Bonnal	3490 €	3490 €	Réalisée	Animation Eco Del's	250 €
Lettre infosite numérisée	360 €	0 €	Manque de temps pour l'opérateur / prestataire	Outil de communication à réfléchir	360 €
Analyse génétique	265 €	0 €	Pas de fecès récoltées sur ce site	Analyse génétique	265 €
Formation mammifère + animation chiroptères	500 €	250 €	Formation réalisée Animation reportée car météo non favorable	Animation des MAEC GIP CRPGE	5 400 €
				Poursuite de l'étude chiroptères	2000 €
Formations	666 €	233 €	1 / 3 réalisée car manque de temps	Formations	666 €
Total	5761 €	4 438 €		Total	9 421 €

Les budgets communs aux trois sites animés par l'animatrice Natura 2000 sont divisés en 3 à chaque fois.

Il faut noter qu'en 2022, une animation de sensibilisation sur les chiroptères était prévue mais par manque de temps pour l'opérateur et le prestataire, cette action est reportée en 2023. Hélène Dupuy, écologue indépendante, est la prestataire désignée pour réaliser cette mission.

Anne-Marie DEVELAY (DREAL OCCITANIE) précise que ces montants correspondent uniquement aux prestations de service.

6.2. Transfert de Natura 2000

Jusqu'à maintenant, le réseau était placé sous le pilotage et la gestion de l'État, garant devant la Commission européenne des résultats exigés par les directives quant au bon état de conservation des espèces et des habitats via les documents d'objectifs.

A partir du 1er janvier 2023 (cf. loi DDADUE du 3/12/2020 art 33), la compétence de la gestion des sites Natura 2000 sera transféré de l'Etat aux Régions. L'État conservera les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences, et restera l'interlocuteur institutionnel de la Commission européenne, garante du bon respect des directives. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Quant aux Régions, elles récupéreront la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres (87,5 % du réseau) avec l'instruction et le contrôle des chartes. Elles géreront également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

Pour l'Occitanie :

- 4 ETP administratif (2 à Toulouse et 2 à Montpellier)
- 7 ETP technique (un localisé à Tarbes pour le département 65 et 32)

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (PRESIDENT DU COPIL) se questionne quant à l'impact financier notamment sur des retards de paiements et qu'avec la Région les délais soient encore plus importants. Réponse par Anne-Marie DEVELAY : il ne devrait pas y avoir de retard si les dossiers sont complets. Elle rajoute que la Région va gérer la partie financière et la mise en œuvre de l'animation et des contrats Natura 2000. Des recrutements ont lieu fin décembre, et en février/mars les premiers agents devraient arriver.

Anne-Marie DEVELAY (DREAL OCCITANIE) s'interroge quant à la suite de l'évaluation du document d'objectif qui a été mis à jour en 2021 par Florence LOUSTALOT-FOREST de l'Office National des Forêts. La finalité n'étant pas une révision complète du Docob mais une simple mise à jour, faut-il envisager des groupes de travail ou cela ne sera pas nécessaire ? Réponse par Wendy LESNIAK : il est possible que des groupes de travail soient mis en place selon les thématiques. Néanmoins, le rapport final n'a toujours pas été transmis aux membres du copil puisqu'il manquait les corrections des services de l'Etat. Il accompagnera donc les documents transmis aux membres du copil (avec le compte-rendu, le diaporama et la carte des habitats).

7. DISCUSSION OUVERTE

Panneau pédagogique d'Arras-Sireix

Charles LEGRAND (MAIRIE ARRAS-EN-LAVEDAN) rappelle qu'il y avait eu un travail réalisé avec des scolaires sur un panneau informatif qui s'est envolé récemment et souhaite savoir s'il est prévu de le remettre sur pied. D'après quelques photos prises sur site, le panneau n'a finalement pas été arraché mais a plutôt été dévissé car il manque l'ensemble des boulons. Pourtant, l'intérêt pédagogique du panneau était très intéressant.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) lui répond que nous avons l'objectif de le remettre en place mais vu qu'il était positionné dans un couloir venté on s'est posé la question de le changer de place. Il est possible que les boulons se soient dévissés avec l'aide du vent et des vaches qui l'utilisent comme grattoir. Nous pouvons faire l'essai de le remettre au même endroit au printemps et si le vent l'arrache à nouveau, nous réfléchissons pour le changer de place.

Zone humide de la Badette sur Arcizans-Avant

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (PRESIDENT DU COPIL) demande si les outils de communication sur le secteur de la zone humide de la Badette sont encore debout et qu'il faudrait continuer de réfléchir sur le sentier balisé autour de la zone humide depuis le panneau.

René PRADET (MAIRIE ARCIZANS-AVANT) précise que ce travail n'a pas encore été réalisé et pourtant il s'agit d'un secteur qui est emprunté par les chasseurs.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) rajoute que ce travail pourrait être effectué mais demande de l'entretien régulier vu que les accès pour descendre sur la zone humide sont des multiples sentes de vaches très étroites et qu'on s'y perd facilement.

André DARRE (MAIRIE SIREIX) ajoute qu'il est aussi possible que cette zone soit empruntée par les agriculteurs puisque les troupeaux utilisent certainement la zone humide pour se rafraîchir.

René PRADET (MAIRIE ARCIZANS-AVANT) est surpris de voir si peu d'espèces faunistiques inféodées aux zones humides sur ce secteur.

Wendy LESNIAK (ANIMATRICE N2000) lui répond qu'en 2019, a été réalisée une étude sur les invertébrés : orthoptères (criquets/sauterelles), lépidoptères (papillons), odonates (libellules/demoiselles), arachnides (araignées). L'expert a conclu en disant que c'était une belle et grande zone humide avec beaucoup de potentialités mais que finalement peu d'espèces s'y développaient. Il est possible que cette absence d'espèces soit liée à la présence de l'eau très ferrugineuse (présence de fer – couleur rouille) qui alimente la zone humide.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ clôt la séance autour de 16h30.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ
Président du comité de pilotage
SIVOM du Labat de Bun
Maire de Gaillagos



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.